

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Brookfield Property Partners L.P.	6 février 2013	Ontario
Fiducie de placement immobilier internationale Dundee	7 février 2013	Ontario
Fonds de placement immobilier Innvest	12 février 2013	Ontario
Pembina Pipeline Corporation	12 février 2013	Alberta
Tricon Capital Group Inc.	8 février 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier BTB	12 février 2013	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Nemaska Lithium Inc.	8 février 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
American Hotel Income Properties REIT LP	12 février 2013	Colombie-Britannique
Bell Aliant Actions privilégiées Inc.	7 février 2013	Nouvelle-Écosse
True North Commercial Real Estate Investment Trust	6 février 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société canadienne de répartition de l'actif Cambridge	6 février 2013	Ontario
Fonds privé Scotia de revenu	6 février 2013	Ontario
Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	8 février 2013	18 mars 2011
Banque de Montréal	8 février 2013	18 mars 2011
Banque de Montréal	11 février 2013	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	5 février 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	8 février 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	12 février 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	12 février 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	4 février 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	4 février 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	4 février 2013	21 octobre 2011
Corus Entertainment Inc.	6 février 2013	4 février 2013
First Capital Realty Inc.	11 février 2013	25 mai 2011
Fonds de placement immobilier Cominar	5 février 2013	29 mai 2012
Société de financement GE Capital Canada	31 janvier 2013	22 juillet 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Gaz Métro inc.

Vu la demande présentée par Gaz Métro inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 janvier 2013 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets garantis pour un montant global de 200 000 000\$ US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2013.

(s) *Benoit Dionne*

Benoit Dionne

Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2010428

Décision n°: 2013-FS-0014

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du

respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
ABK Biomedical Incorporated	2012-11-30	5 199 997 d'actions ordinaires	546 000 \$	1	9	2.3 / 2.5
Alabama Graphite Corp.	2012-12-07	1 795 000 unités	628 250 \$	2	25	2.3 / 2.5
Alexandria Minerals Corporation	2012-12-18	12 773 656 unités	1 577 538 \$	38	4	2.3
Algonquin Power Co.	2012-12-03	150 000 débetures non garanties de premier rang	149 910 000 \$	18	30	2.3
Allblue Limited	2012-12-01	79 076,038871 actions de catégorie A	14 865 000 \$	1	0	2.3
AvalonBay Communities, Inc.	2012-12-05	120 276 actions ordinaires	15 498 284 \$	2	1	2.3
Bayfield Ventures Corp.	2012-12-13	4 020 029 actions ordinaires accréditives	1 407 010 \$	1	3	2.3
BlackBerry Partners Fund II L.P.	2012-12-18	600 parts	591 240 \$	1	0	2.3
Cadillac Ventures Inc.	2012-12-06	11 800 000 unités accréditives et 60 000 unités	1 185 400 \$	1	8	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Calyx Bio-Ventures Inc.	2012-12-13	5 169 666 unités	1 550 900 \$	1	54	2.3
Canadian Orebodies Inc.	2012-12-04	10 000 000 unités accréditatives	2 000 000 \$	1	8	2.3
Colwood City Centre Limited Partnership	2012-11-26 au 2012-11-30	52 000 billets de catégorie II et 51 969 billets de catégorie B	103 969 \$	1	4	2.3 / 2.9
Commerce Resources Corp.	2012-12-11 et 2012-12-12	13 775 554 unités accréditatives	2 479 600 \$	1	8	2.3
Conn's Inc.	2012-12-07	40 000 actions ordinaires	1 058 230 \$	1	1	2.3
Discovery Harbour Resources Corp.	2011-06-01	7 850 000 actions ordinaires	1 962 500 \$	1	30	2.3 / 2.5
DNA Precious Metals Inc.	2012-11-21	280 000 actions ordinaires	69 755 \$	1	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2012-12-03	1 540 000 actions ordinaires	382 536 \$	5	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2012-12-18, 2012-12-19 et 2012-12-24	1 640 000 actions ordinaires	408 073 \$	8	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2013-01-07, 2013-01-09 et 2013-01-14	1 108 000 actions ordinaires	273 593 \$	8	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2013-01-18, 2013-01-21 et 2013-01-25	816 000 actions ordinaires	207 756 \$	5	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Eastmain Resources Inc.	2012-12-21 et 2012-12-28	8 709 133 d'actions ordinaires accréditives	7 605 802 \$	10	17	2.3 / 2.10
Émotion-Esterel inc.	2012-11-10 au 2012-11-19	19 unités de copropriété hôtelière	4 431 000 \$	19	0	2.3 / 2.10
Émotion-Esterel inc.	2012-11-20 et le 2012-11-23	15 unités de copropriété hôtelière	3 405 000 \$	14	1	2.3 / 2.10
Émotion-Esterel inc.	2012-11-23 au 2012-12-01	30 unités de copropriété hôtelière	7 220 000 \$	29	1	2.3 / 2.10
Émotion-Esterel inc.	2012-12-08 au 2012-12-13	7 unités de copropriété hôtelière	1 763 000 \$	6	1	2.3 / 2.10
Émotion-Esterel inc.	2012-11-20	1 unité de copropriété hôtelière	244 000 \$	1	0	2.10
Émotion-Esterel inc.	2012-12-11	2 unités de copropriété hôtelière	543 000 \$	2	0	2.10
Émotion-Esterel inc.	2013-01-04 au 2013-01-08	5 unités de copropriété hôtelière	1 340 000 \$	5	0	2.10
Émotion-Esterel inc.	2013-01-22 et 2013-01-25	4 unités de copropriété hôtelière	1 161 800 \$	4	0	2.3 / 2.10
Honda Canada Finance Inc.	2012-12-11	Débiteures non garanties de premier rang	400 000 000 \$	11	29	2.3
Hyteon Inc.	2012-12-11	50 000 actions ordinaires de catégorie A	99 170 \$	0	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Influitive Corporation	2012-12-03	21 855 273 d'actions privilégiées de catégorie A	7 286 160 \$	1	18	2.3
Input Capital Corp.	2012-11-30	23 713 420 actions de catégorie A	23 353 487 \$	146	249	2.3
ipCreate, Inc.	2012-12-05	1 492 537 d'actions privilégiées convertibles, série A	1 000 000 \$	2	21	2.3
ISG Capital Corporation	2012-11-29	59 523 810 d'actions ordinaires	10 000 000 \$	2	104	2.3
Kane Biotech Inc.	2012-12-14	18 035 000 unités	1 442 800 \$	2	56	2.3 / 2.5
Les Mines J.A.G. Ltée	2012-11-30	68 unités	340 000 \$	23	0	2.3 / 2.5
Mazorro Resources Inc.	2012-12-11	500 000 actions ordinaires	25 000 \$	1	0	2.13
OMERS Realty Corporation	2012-12-05	Obligations de séries A et B	420 000 000 \$	3	12	2.3
Pedro Resources Ltd.	2012-12-05	4 000 000 unités	200 000 \$	7	15	2.3 / 2.5
Phoenix Capital Fund - US, A Mutual Fund Trust	2012-10-10 2012-10-12 2012-10-17 2012-10-19	76 408 parts de fiducie de catégorie A	382 040 \$	9	11	2.9
Playerize Network Inc.	2012-11-29	507 718 actions privilégiées de catégorie A	808 846 \$	4	1	2.3
Replicor Inc.	2012-12-06	216 385 actions ordinaires de catégorie A	216 385 \$	5	1	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ressources Géoméga Inc.	2012-12-05	756 000 actions ordinaires accréditives	378 000 \$	40	0	2.3
Ressources Murgor Inc.	2012-12-06	2 200 000 de bons de souscription d'actions ordinaires et 2 200 000 actions ordinaires	110 000 \$	6	1	2.3
Ressources Threegold Inc.	2012-12-10	200 000 actions ordinaires	11 000 \$	1	0	2.13
RMB Westport Real Estate Development	2012-12-04	98 263,44 actions de catégorie A, série 1 et 7 677 actions de catégorie A, série 2	10 516 707 \$	1	0	2.3
SAND Technology Inc.	2010-12-17	1 739 484 options et 411 152 actions ordinaires de catégorie A	159 296 \$	5	5	2.3 / 2.5 / 2.14
SAND Technology Inc.	2011-01-01	1 074 173 options	10 800 \$	0	5	2.5
SecureCare Investments Inc.	2012-12-06 2012-12-10	678.12 obligations de séries A, B, C, E et F	678 120 \$	8	16	2.9
SGX Resources Inc.	2012-12-06	9 004 700 unités	3 151 645 \$	1	8	2.3
Slate U.S. Opportunity (No. 2) Realty Trust	2012-11-19 et 2012-11-26	2 160 000 parts de fiducie de catégorie I	21 491 340 \$	1	12	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Solutions Extenway Inc.	2012-11-30	Débiteures convertibles	3 000 000 \$	8	0	2.3
Stella-Jones Inc.	2012-11-30	1 176 500 reçus de souscription	80 002 000 \$	17	69	2.3 / 2.10
Technologies Interactives Mediagrif Inc.	2012-12-06	2 000 000 d'actions ordinaires	35 000 000 \$	10	2	2.3 / 2.5 / 2.10
The People's Insurance Company (Group) of China Limited	2012-12-07	6 600 000 actions H	2 930 969 \$	1	0	2.3
Touchstone Gold Limited	2012-12-06	34 427 500 unités	5 508 400 \$	1	51	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-11-26 au 2012-11-30	Certificats	3 080 382 \$	1	14	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-12-03 au 2012-12-07	23 certificats	10 745 607 \$	13	10	2.3
Urban Barns Foods Inc.	2012-10-16 2012-10-20	28 000 000 actions ordinaires de catégorie A	310 000 \$	12	23	2.3 / 2.5 / 2.7
Volcano Corporation	2012-12-10	Billets	12 833 600 \$	1	2	2.3
Walton AZ Coolidge Landing LP	2012-12-06	123 496 unités	1 226 933 \$	3	25	2.3 / 2.9
Walton Suburban DC Land Investment Corporation	2012-12-06	50 093 actions ordinaires	500 930 \$	3	22	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fiducie de placement immobilier internationale Dundee

Vu la demande présentée par Fiducie de placement immobilier internationale Dundee (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 février 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 7 février 2013 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers cumulés annuels audités relatifs au portefeuille ImmoInvest Autobahn pour l'exercice terminé le 31 mars 2012;
2. les états financiers cumulés intermédiaires non audités relatifs au portefeuille ImmoInvest Autobahn pour la période terminée le 30 septembre 2012;
3. les états financiers cumulés annuels audités relatifs au portefeuille ImmoPortfolio Autobahn pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011;
4. les états financiers cumulés intermédiaires non audités relatifs au portefeuille ImmoPortfolio Autobahn pour la période terminée le 30 septembre 2012;
5. les états financiers consolidés pro forma non audités de l'émetteur pour la période terminée le 30 septembre 2012 et l'exercice terminé le 31 décembre 2011;

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 7 février 2013.

Benoit Dionne
 Directeur du financement des sociétés
 Décision n°: 2013-FS-0016

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».